



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Hazmat Material	
Solicitation No. - N° de l'invitation W355B-192343/A	Date 2018-07-30
Client Reference No. - N° de référence du client W355B-19-2343	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-405-10473	
File No. - N° de dossier HAL-8-81078 (405)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-08-23	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kendell, Byron	Buyer Id - Id de l'acheteur hal405
Telephone No. - N° de téléphone (902) 402-9436 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG D207, HAZMAT HALIFAX NOVA SCOTIA B3K5X5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	2
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
6.2 BESOIN	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT	6
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 PAIEMENT	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	8
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
6.9 LOIS APPLICABLES	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	9
6.12 MARQUAGE DÉTAILLÉ DE L'EMBALLAGE - SEMBLABLES.....	9
ANNEXE A	11
BESOIN	11
ANNEXE B	15
BASE DE PAIEMENT	15
ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	17
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	17

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A - Besoin des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière

suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion postal ou par télécopieur ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique (1 exemplaire papier)

Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)

Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « X » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « X » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent fournir des documents pour démontrer que les produits proposés correspondent à la liste des pièces, comme il est indiqué à l'annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la

documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A - Besoin des clauses du contrat éventuel.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat \(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat\)](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être livrés le plus tôt possible après l'attribution du contrat et au plus tard le 21 septembre 2018.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux :

L'arsenal CSM
Des Forces maritimes de l'Atlantique
Bâtiment D207, matières dangereuses
Halifax, N-É B3K 5X5

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Byron Kendell
Titre : Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1713 Bedford Row, Halifax, N-É B3J 3C9

Téléphone : 902-402-9436
Télécopieur : 902-496-5016
Courriel : byron.kendell@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (rempli au moment de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement (à remplir par le soumissionnaire)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix ferme précisé(s) dans le contrat*, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane *sont exclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et les deux (2) exemplaires doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement :

ministère de la Défense nationale
Des Forces maritimes de l'Atlantique
L'IMF Cape Scott
Le bâtiment. D200, finances, 3e étage
C.P. 99000, Succ. Forces
Halifax, N-É B3K 5X5

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé au : FMFCS_AccountsPayable@forces.gc.ca

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*).

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

[B1505](#) (2016-01-28), Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux
[D3015C](#) (2014-09-25), Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage
[B1204C](#) (2011-05-16), Durée de conservation
[B3000T](#) (2006-06-16), Produits équivalents

6.12 Marquage détaillé de l'emballage - semblables

1. L'entrepreneur doit s'assurer que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles :
 - a. La date de fabrication.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W355B-192343
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ha1405
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

ANNEXE A

BESOIN

Le tableau suivant contient les éléments prévus dans le cadre du présent contrat :

Numéro d'article	Article	NNO	List de NPF	Description	Unité de mesure	Qté
0001	Trousse de revêtement époxy Intergard 263	P8010-20-A036365	La partie : FAJ034 fournisseur : 35995	Gris pâle, FAJ034, 1 trousse = 4 gal de peinture et de 1 gal fini époxyde / irisation Matt, convertisseur / agent de durcissement FAA262 solides volume 57 %, 2 %, (ISO 3233:1998) mélanger des volumes de ratio 4,00 peinture à 1 volume époxy.	trousse	14
0002	Interprime 234 Blanc	P8010-20-A092735	La partie : CPA235-1 US GAL fournisseur : 35995	Un paquet, élevé bâtir alkydes apprêt contenant Anticorrosive pigment. Un objet général apprêt classiques pour la demande de travail en acier au-dessus de l'eau. Peut aussi être appliqué sur le bois et les surfaces d'aluminium. À utiliser à nouveau bâtiment, entretien et réparation.	1 US Gal	25
0003	Époxy international plus mince GTA-415	P8010-20-A066030	La partie : GTA-415 1 US GAL fournisseur : 35995	Un équipement plus mince et plus propre pour utilisation avec certains Intergard et revêtements époxy intercompagnies et avec certains Interplate et entre les produits de zinc. Point d'éclair est de 25 Deg. ch. 1 gallons US taille.	1 US Gal	18
0004	Intershield 300 aluminium pur époxyde	P8010-20-A089884	La partie : ENA301/5/A fournisseur : 35995	Une couleur pâle, résistant à l'abrasion, aluminium pur epoxy Coating donnant un excellent long terme anticorrosive protection et demande à basse température. Vient de 3,5 gallons US trousse. Peut être appliqué directement à l'atelier préparé mécaniquement apprêt ou Intershield 300 aluminium pur epoxy.	trousse	1

Numéro d'article	Article	NNO	List de NPF	Description	Unité de mesure	Qté
0005	Interthane 990 gloss Blanc trousse de 1 gallons US	P8010-20-A0A2009	La partie : PHB000-White-1 US Gal fournisseur : 35995	2 Pack, acrylique en polyuréthane terminer donnant excellente durabilité et recoatability à long terme. Comme un cosmétique fini sur les domaines hors de l'eau. Convenable pour utilisation sur topsides externes, la superstructure, présentations externes et boottops. Couleur; brillante blanc. Taille 1 gallons US.	trousse	3
0006	Interthane 990 gris foncé trousse de 5 gallons US	P8010-20-A0A1403	La partie : 501-102 5 US Gal fournisseur : 35995	2 Pack, acrylique en polyuréthane terminer donnant excellente durabilité et recoatability à long terme. Comme un cosmétique fini sur les domaines hors de l'eau. Convenable pour utilisation sur topsides externes, la superstructure, présentations externes et boottops.	trousse	4
0007	Décapant, bande Smart	P8010-20-A0H1659	La partie : 5707393 fournisseur : 0ZTD8	Décapant bande Smart Peel away. 1 gallons US taille. 100 % biodégradable à base d'eau sans odeur.	1 US Gal	8
0008	Interthane 990 gris foncé trousse de 1 gallons US	P8010-20-A0A1402	La partie : 501-102 1 US Gal fournisseur : 35995	2 Pack, acrylique en polyuréthane terminer donnant excellente durabilité et recoatability à long terme. Comme un cosmétique fini sur les domaines hors de l'eau. Convenable pour utilisation sur topsides externes, la superstructure, présentations externes et boottops.	trousse	2
0009	Revêtement de polyuréthane	P8010-20-A0H0822	La partie : INTERTHANE990E NSIGNRED fournisseur : 35995	Coating, polyurethane 2 component acrylic polyurethane. Colour: ensign red high gloss. Size: 1 US Gal. Shelf Life/Batch Managed Item.	1 US Gal	4
0010	Interlac 1 Anti Stain Gris fini	P8010-20-A062459	La partie : 26480 1 US Gal fournisseur : 35995	La brume Gray semi-brillante. FED 595B standard. La couleur 45587A-Haze Gray. Facile à nettoyer, un paquet, élevé de matières solides en silicone alkydes terminer avec une faible absorption solaire (ASL) pigmentation. La trousse de pigment active minimise taches de rouille. Durée de vie / article géré par lots.	1 US Gal	26

Numéro d'article	Article	NNO	List de NPF	Description	Unité de mesure	Qté
0011	émail	N8010-20-0049441	La partie : INT CLL-274 fournisseur : 35995	Émail. Couleur : Rouge. Désignation : Lustre brillant. La méthode d'application : Airless Spray conventionnel, une brosse ou rouleau de pulvérisation.	1 US Gal	2
0012	Pont de revêtement antidérapante	P8010-20-A0C4166	La partie : EGA650-6-KIT fournisseur : 35995	Intershield 6GV faible absorption solaire forte solides, prolongé la durabilité époxyde de revêtement de pont antidérapante MIL-PRF-24667C, types I, II et V composition, 6 gallons US contenant Inc, partie A, (3,75 gallons US) la partie B (1,25 gallons US). Durée de vie / article géré par lots.	trousse	4
0013	émail	N8010-21-5750024	N/A	Émail. Couleur : Gray. La couleur puce no : 16076. Désignation : Lustre brillant. Pigment matériau de type : Tinting couleur. Véhicule type de matériel : Résine alkyde. Le temps de séchage cotées : 18,0 Heures maximum. La méthode d'application : Brossage comme emballé ou la pulvérisation après l'éclaircie ou rouleau. Utilisation spécifique : Maritime et général à l'extérieur et intérieur général. La quantité dans chaque trousse de l'unité : 20 Litres. Durée de vie / article géré par lots.	Conteneur de 20 litres	1
0014	émail	N8010-21-5750003	N/A	Émail. Couleur : Blanc. La couleur puce no : 17925. Désignation : Lustre brillant. Pigment matériau de type : Tinting couleur. Véhicule type de matériel : Résine alkyde. Le temps de séchage cotées : 18,0 Heures maximum. La méthode d'application : Brossage comme emballé ou la pulvérisation après l'éclaircie ou rouleau. Utilisation spécifique : Maritime et général à l'extérieur et intérieur général. La quantité dans chaque trousse de l'unité : 20 Litres. Durée de vie / article géré par lots.	Conteneur de 20 litres	1

Numéro d'article	Article	NNO	List de NPF	Description	Unité de mesure	Qté
0015	Époxy international plus mince GTA-415	P8010-20-A066031	La partie : GTA-415 5 US GAL fournisseur : 35995	Un équipement plus mince et plus propre pour utilisation avec certains Intergard et revêtements époxy intercompagnies et avec certains Interplate et entre les produits de zinc. Point d'éclair est de 25 Deg. ch. 5 gallons US taille.	5 US Gal	1
0016	Interthane 990 Noir	P8010-20-A0G3046	La partie : 990BLACK fournisseur : 35995	Un volet 2 acrylique en polyuréthane la fin, nous contenant de 5 gallons	5 US Gal	1
0017	Nettoyeur, dégraissant	P8010-20-A049313	La partie : GMA 571 fournisseur : L3181	Nettoyeur, dégraissant, Bio-dégradable. Durée de vie / article géré par lots.	EA	2
0018	Trousse de revêtement époxy	P8030-20-A0R8667	La partie : INTERSHIELD300 HSBRONZE fournisseur : 35995	Intershield 300HS. Une grande partie 2 de couleur claire solide résistant à l'abrasion aluminium pur epoxy Coating couleur ENA380BRONZE 3,5 gallons US trousse. Durée de vie / article géré par lots.	trousse	23
0019	Trousse de revêtement époxy	P8030-20-A0R8668	La partie : INTERSHIELD300 HREALUMINUM fournisseur : 35995	Intershield 300HS. Une grande partie 2 de couleur claire solide résistant à l'abrasion aluminium pur epoxy Coating couleur ENA381ALUMINUM 3,5 gallons US trousse. Durée de vie / article géré par lots.	trousse	25

Fin de la liste des mesures de suivi

ANNEXE B

BASE de PAIEMENT

Veillez remplir le tableau ci-dessous et le présenter avec sa soumission.

Le soumissionnaire retenu doit fournir les renseignements suivants :

Numéro d'article	Article	NNO	List de NPF	Unité de mesure	unité prix	Qté	Prix calculé (unité prix x quantité)
0001	Trousse de revêtement époxy Intergard 263	P8010-20-A036365	La partie : FAJ034 fournisseur : 35995	trousse	\$ -	14	\$ -
0002	Interprime 234 Blanc	P8010-20-A092735	La partie : CPA235-1 US GAL fournisseur : 35995	1 US Gal	\$ -	25	\$ -
0003	Époxy international plus mince GTA-415	P8010-20-A066030	La partie : GTA-415 1 US GAL fournisseur : 35995	1 US Gal	\$ -	18	\$ -
0004	Intershiield 300 aluminium pur époxyde	P8010-20-A089884	La partie : ENA301/5/A fournisseur : 35995	trousse	\$ -	1	\$ -
0005	Interthane 990 gloss Blanc trousse de 1 gallons US	P8010-20-A0A2009	La partie : PHB000-White-1 US Gal fournisseur : 35995	trousse	\$ -	3	\$ -
0006	Interthane 990 gris foncé trousse de 5 gallons US	P8010-20-A0A1403	La partie : 501-102 5 US Gal fournisseur : 35995	trousse	\$ -	4	\$ -
0007	Décapant, bande Smart	P8010-20-A0H1659	La partie : 5707393 fournisseur : 0ZTD8	1 US Gal	\$ -	8	\$ -
0008	Interthane 990 gris foncé trousse de 1 gallons US	P8010-20-A0A1402	La partie : 501-102 1 US Gal fournisseur : 35995	trousse	\$ -	2	\$ -

Numéro d'article	Article	NNO	List de NPF	Unité de mesure	unité prix	Qté	Prix calculé (unité prix x quantité)
0009	Revêtement de polyuréthane	P8010-20-A0H0822	La partie : INTERTHANE990ENSIG NRED fournisseur : 35995	1 US Gal	\$ -	4	\$ -
0010	Interlac 1 Anti Stain Gris fini	P8010-20-A062459	La partie : 26480 1 US Gal fournisseur : 35995	1 US Gal	\$ -	26	\$ -
0011	émail	N8010-20-0049441	La partie : INT CLL-274 fournisseur : 35995	1 US Gal	\$ -	2	\$ -
0012	Pont de revêtement antidérapante	P8010-20-A0C4166	La partie : EGA650-6-KIT fournisseur : 35995	trousse	\$ -	4	\$ -
0013	émail	N8010-21-5750024	N/A	Conteneur de 20 litres	\$ -	1	\$ -
0014	émail	N8010-21-5750003	N/A	Conteneur de 20 litres	\$ -	1	\$ -
0015	Époxy international plus mince GTA-415	P8010-20-A066031	La partie : GTA-415 5 US GAL fournisseur : 35995	5 US Gal	\$ -	1	\$ -
0016	Interthane 990 Noir	P8010-20-A0G3046	La partie : 990BLACK fournisseur : 35995	5 US Gal	\$ -	1	\$ -
0017	Nettoyeur, dégraissant	P8010-20-A049313	La partie : GMA 571 fournisseur : L3181	EA	\$ -	2	\$ -
0018	Trousse de revêtement époxy	P8030-20-A0R8667	La partie : INTERSHIELD300HSBR ONZE fournisseur : 35995	trousse	\$ -	23	\$ -
0019	Trousse de revêtement époxy	P8030-20-A0R8668	La partie : INTERSHIELD300HSALU MINUM fournisseur : 35995	trousse	\$ -	25	\$ -
Prix évalué total							\$

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

ANNEXE C de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)